



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

**Date de convocation :**  
/2018

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints** Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Claudie SERRE (à Claude AYMERICH), Denis OLIVE (à Patrice RIU), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Céline SALGUERO (à Raphaël LOPEZ), pour voter en leur nom.

Étaient absents : Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/83 : ACHAT POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AV N° 149.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 10 novembre 2003, Mme COSTE Florence établissait un document d'arpentage en vue de la division de la parcelle appartenant à M. et Mme BO Albert, cadastrée section AV n° 105, afin de permettre la vente de cinq parcelles destinées à la construction de villas, sur le chemin de l'ermite.

Les parcelles nouvellement créées ont été cadastrées :

Section AV n° 147 pour 96 a 69 ca, Section AV n° 148 pour 2 a 63 ca, Section AV n° 144 pour 5 a 00 ca, Section AV n° 146 pour 5 a 30 ca et section AV n° 149 pour 1 a 19 ca.

Les parcelles AV n° 147, 148, 144, 146 ont été vendus et construites. La Parcelle AV n° 149 pour 1 a 19 ca, correspondant à la bande terre, demandée par le service technique de la mairie pour permettre l'élargissement du chemin de l'ermite, est restée la propriété de M. et Mme BO.

Par courrier du 20 novembre 2018, Monsieur et Madame BO accepte désormais de la céder à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat de cette parcelle cadastrée section AV n° 149.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** l'achat de la parcelle cadastrée section AV n° 149, à l'euro symbolique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à passer pour la réalisation de cette formalité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 20 décembre 2018

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**